

17 AVRIL – 18 MAI 2024

INFORMATION SCIENTIFIQUE. RESIDENCE DE MEDIATION. APPEL A CANDIDATURES

Montpellier Méditerranée Métropole

Appel à candidature pour une résidence-médiation, à des fins d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression, en direction de journalistes scientifiques, d'illustrateurs, d'infographistes ou de vulgarisateurs scientifiques sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.



Image par 13687374 de Pixabay

Une initiative
du Réseau des médiathèques et de la culture scientifique
de Montpellier Méditerranée Métropole

Élément essentiel du maillage culturel du territoire, le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique de Montpellier Méditerranée Métropole compte 14 établissements, et œuvre à la diffusion territoriale et à la dilatation sociale du champ de réception des objets et savoirs. Le Réseau ambitionne en particulier de s'engager pleinement dans la prise en charge des enjeux propres à l'éducation aux médias et à l'information et à la culture scientifique et technique.

Pour remplir ses missions, le Réseau dispose de moyens d'actions relevant de l'offre documentaire, de l'exposition, de la programmation culturelle, de dispositifs d'action culturelle, de la mise à disposition de ressources numériques et ludiques, du déploiement de formats de participation et de transfert de compétence. Il se veut enfin Réseau de laboratoires où pourront s'expérimenter de nouvelles politiques culturelles, des lieux de rencontres et de citoyenneté, où vivre-ensemble signifiera apprendre-ensemble et expérimenter-ensemble.

CADRE DE LA RÉSIDENCE

Animé par l'ambition de réaffirmer la dimension émancipatrice et démocratique de la culture et du débat d'idées et portés par la volonté de promouvoir l'éducation aux médias et à l'information scientifique en renforçant les compétences relatives au numérique, aux médias et à l'information scientifique des enfants, des jeunes et de l'ensemble des personnes résidant sur le territoire métropolitain, le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique de Montpellier Méditerranée Métropole propose une résidence de médiation.

A travers le présent appel à candidatures est donc recherché un ou une journaliste scientifique. Il est également ouvert aux illustrateurs, infographistes ou vulgarisateurs scientifiques.

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE DE MEDIATION ?

Une résidence de médiation est une résidence à destination du grand public, qui :

- Met en œuvre une diffusion, à travers ce territoire, du travail du/de la journaliste résident/e, ainsi qu'une valorisation de ses démarches et processus professionnels – cette diffusion pouvant être pensée sous l'angle de la rencontre ou du « faire avec ».
- Requier une forte disponibilité durant quatre semaines, d'un ou d'une journaliste, à l'échelle d'un territoire.

Le programme des rencontres avec les publics et des actions de médiation sont conçues et programmées en amont.

Une résidence de médiation ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a dans les objectifs propres de la résidence de médiation ni enjeu de production, ni commande d'œuvre.

Pour le ou la journaliste résident/e, il s'agit donc de s'engager dans une démarche de rencontre et d'expérimentation à des fins d'éducation aux médias et de médiation scientifique, donnant à voir et à comprendre, de manière innovante, la démarche qui les anime ainsi que les processus de travail (recherche, analyse critique, écriture...) qu'il ou elle met en œuvre.

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Faire découvrir la profession de journaliste scientifique et ses problématiques actuelles : diversité des métiers, enjeux et contraintes, neutralité et objectivité de l'information, déontologie, savoir-faire. Considérer la place occupée par les sciences dans la société de l'information : production et validation des données scientifiques, vulgarisation scientifique, traitement de l'information scientifique dans les médias, crédibilité de la parole de l'expert, controverse et débats sur des sujets scientifiques.
- Réduire les inégalités en matière d'accès à l'information à la culture scientifique, donner des clés de compréhension et d'analyse de la fabrique de l'information scientifique comme de son décryptage et augmenter de manière significative, le nombre d'enfants et de jeunes et d'adultes concernés.
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser le débat citoyen à propos des sciences.
- Mettre en place des actions de transmission par la création de contenus et par l'échange, tout en accompagnant la formation d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias.
- Contribuer au développement de l'esprit critique, de la curiosité et de l'imaginaire du public.

LE TERRITOIRE DE RÉSIDENCE

Le territoire sur lequel s'exercent ces résidences de médiation est celui de la métropole de Montpellier qui compte une population de près de 490 000 habitants, répartie sur 31 communes.

Les résidences de médiation s'appuient sur et sont pilotées par le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique qui compte 14 établissements, implantés pour 6 d'entre eux dans la commune centre, Montpellier, les autres répartis dans 8 communes proches de Montpellier.

Nota : tout au long de la résidence, le/la journaliste résident/e travaillera avec des professionnels en direction de publics très différents (publics empêchés et éloignés de l'EMI, publics jeunesse dans un cadre scolaire et périscolaire, publics professionnels et grand public). Le Réseau des médiathèques se situant sur des territoires très différents (urbains, ZUS comme périurbains), il touche des publics eux-mêmes très divers auxquels il convient de s'adapter afin de proposer conjointement des contenus adéquats.

PHASAGE ET CALENDRIER

Sa durée est de 22 jours ouvrables : 2 jours en mars et avril 2024, 20 jours du 17 avril au 18 mai 2024.

Le calendrier peut être ajusté à la marge au cours des échanges suivant l'acte de candidature.

Il se décline en deux phases :

➤ **Phase 1 : préparation (2 x 1 jour)**

Deux journées de travail non consécutives se tiendront sur les semaines du 12 au 16 mars et du 2 au 6 avril, une première en distanciel pour rencontrer les équipes, la seconde en présentiel pour échanger avec les équipes et les partenaires. Ces journées permettront de :

- Faire connaissance et sensibiliser les équipes au travail du ou de la journaliste résident/e afin qu'elles puissent s'y familiariser et échanger à propos de leurs besoins et projets.
- Faciliter le travail de sensibilisation, de repérage et de proposition des équipes du Réseau à destination de leurs partenaires (ALSH, Maisons pour tous, autres acteurs culturels, Club de la Presse, CLEMI, CCAS...).
- Découvrir le contexte territorial et faire connaissance avec les partenaires

Ces temps de rencontre, préparés par les pilotes du projet et le ou la journaliste résident/e, pourront revêtir des formes variées. Ils pourront être prétextes à expérimentation ou proposition culturelle de la part du ou de la journaliste résident/e.

➤ **Seconde phase : mise en œuvre et diffusion (20 jours)**

La phase de mise en œuvre se déroulera du 17 avril au 18 mai 2024. Pendant cette phase, le ou la journaliste résident/e et les équipes de bibliothécaires et de partenaires se retrouvent afin de mener des actions de forme légère, souvent éphémères, mais créatives, en direction du public préalablement ciblé.

Les actions ont vocation à être simples, participatives, variées et spécifiques dans un contexte donné. Au total, au moins 30 à 40 temps de rencontre seront à réaliser sur la durée de la résidence, soit environ 45h d'animation.

Les actions et rencontres investiront différents lieux : médiathèques, établissements scolaires, maisons pour tous, Clubs de l'âge d'or, lieux publics, etc.

Dans cette phase, le temps de mobilisation du ou de la journaliste résident/e :

- est intense mais variable sur le plan des horaires (matinée, après-midi, soirée ou une journée complète, en semaine comme le samedi et le dimanche) en fonction des actions programmées ;
- comprend au fil de l'eau une part de préparation et une part de rencontres/médiation ;
- comprend, un temps de restitution à organiser par le ou la journaliste résident/e sous une forme à déterminer (blog, journal, web radio, etc.). La résidence peut également inclure des jours (préalablement déterminés) de travail du ou de la journaliste sur un sujet personnel de reportage relatif au territoire, dans le respect de son indépendance.

NOS ENGAGEMENTS

La résidence de médiation repose sur une disponibilité et un engagement du ou de la journaliste résident/e pendant les deux phases du dispositif, le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique assure pour la prise en charge de la coordination dans son ensemble, et notamment :

- Le volet administratif et logistique, l'organisation des conditions d'accueil en lien avec les services centraux de la métropole (hébergement, défraiements, *etc.*) ;
- La coordination du planning des interventions, et l'accompagnement du ou de la journaliste résident/e afin de le guider dans la découverte du territoire ;
- La mobilisation des acteurs du territoire concerné par le dispositif (enseignants, éducateurs, animateurs, *etc.*) et des équipes du Réseau ;
- La communication autour des résidences, à destination de la population du territoire ;

Au sein du Réseau, un collectif transversal coordonne ce projet, sous le pilotage d'Hélène Hebenstreit et Elise Callant (Département du numérique et de la culture scientifique) et de Renée Morales et Michèle Costecalde (Département Programmation et médiations culturelles)

Les équipes du Réseau des médiathèques et de la culture scientifique permettront au ou à la journaliste résident/e

- De disposer d'une fenêtre d'expérimentation au travers de la collaboration avec les équipes du Réseau. Sont particulièrement concernés les référents EMI-Presses et les agents engagés dans des actions d'éducatrices aux médias ou de médiation scientifique. Pendant la phase 2, le ou la journaliste résident/e sera accompagné par un professionnel du Réseau, sans que cet accompagnement soit systématique ou permanent.
- D'accéder aux ressources du Réseau non seulement pour la préparation et la conception des actions et temps de rencontre, mais également, plus à la marge quand elles peuvent permettre de nourrir le processus créatif du ou de la journaliste résident/e. Cette opportunité est pensée par les porteurs de la résidence comme un complément moral à la contrepartie financière de la résidence.
- D'accéder à des lieux, à des collections patrimoniales, à des équipes et à des usagers, dans ce compagnonnage printanier, y compris lorsqu'il se situera en marge des objectifs de la résidence de médiation. Cette facilitation sera le corollaire de l'importance de l'engagement du ou de la résident/e, dans un esprit de franche cordialité.

Les équipes du Réseau des médiathèques et de la culture scientifique assureront par ailleurs la coordination des démarches d'évaluation et de bilan.

CONDITIONS FINANCIÈRES ET MOYENS MIS À DISPOSITION

Pour l'ensemble de sa participation au projet de résidence, le ou la journaliste résident/e bénéficie d'une rémunération brute (toutes charges, taxes, cotisations et droits d'auteur compris) qui ne pourra excéder 3 000 euros pour 22 jours ouvrables.

- Montpellier Méditerranée Métropole assure la rémunération
- prend en charge un trajet aller-retour pour la phase 1 et deux trajets aller-retour pour la phase 2
- met à disposition un hébergement pour toute la durée de la phase 2 ;
- défraie les transports sur place occasionnés par la mission (transports en commun ou frais kilométriques sur le barème des impôts).

La ou le journaliste :

- aura à sa charge les autres frais, y compris les repas
- pourra durant la période de résidence, accueillir sa famille entièrement à sa charge.

CADRE JURIDIQUE ET CANDIDATURE

Un contrat de résidence de médiation spécifiant les engagements respectifs du ou de la journaliste et de la Métropole, est signé avant le début de la résidence.

Peut faire acte de candidature tout journaliste professionnel, journalistes en free-lance ou journalistes intégrés dans une rédaction, en priorité journaliste scientifique, résidant en France, et répondant aux exigences légales liées à la profession de journaliste.

Le ou la journaliste candidat doit être en mesure de s'engager pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence de médiation, ce qui implique un goût et des dispositions pour les actions de médiation, en direction de publics jeunesse comme adultes. Une bonne maîtrise des techniques d'animation d'ateliers et de gestion des groupes est souhaitable.

Il est recommandé que le journaliste résident/e soit détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel.

Éléments à fournir :

- Le formulaire d'inscription (annexe de l'appel à projet)
- Un curriculum vitae
- Une courte note d'intention décrivant la motivation et la démarche globale envisagée dans le cadre de la résidence de médiation ainsi que quelques pistes de travail en vue de la réalisation d'ateliers ou temps de rencontre. Il ne s'agit pas de produire un projet détaillé ou plan d'action. Celui-ci sera élaboré avec les équipes du Réseau mais ceci nous renseigne sur la sensibilité et centres d'intérêt du candidat.

La date limite, de dépôt du dossier est le lundi 5 février 2024 inclus.

Le dossier est à adresser par courriel ou voie postale à :

**Médiathèque Émile Zola
Service Forum Fabrique
A l'attention d'Elise Callant
240, rue de l'Acropole
34000 Montpellier**

Téléphone : 04 99 06 27 43

Mail : helene.hebenstreit@montpellier.fr

À l'issue du processus de pré-sélection un entretien en distanciel pourra être organisé avec chacun des candidats présélectionnés. Dans cette hypothèse, ces entretiens se dérouleront entre le **6** et le **18 février 2024**.

Le nom de la ou du journaliste retenu sera annoncé le **mardi 20 février 2024**.

Références

Pour en savoir plus sur le territoire la Métropole de Montpellier et le Réseau des médiathèques :

<https://www.montpellier3m.fr/>

<https://mediatheques.montpellier3m.fr/>

FORMULAIRE DE CANDIDATURE À JOINDRE AU DOSSIER

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Numéro de sécurité sociale complet :

Urssaf : dispensé ou assujetti au précompte :

TVA de 10% applicable : oui/non

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Siret :

Avez-vous un permis de conduire valide en France ?

Disposez-vous d'un véhicule personnel ?